

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 17 mars 2023

DATE de convocation et d'affichage

10 mars 2023

DATE de publication de la délibération

28 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly (arrivée à 19H45), DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrivé à 20H35), BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.

M. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi.

M. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à M. M. BAZIN Denis.

M. PRESCHOUX Léon donne pouvoir à Mme MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

M. GORON Maxime.

Mme D'ABOVILLE Rosine.

Secrétaire de séance : M. JEANNEAU Luc a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°170323-7 : Création d'une commission « MAPA ».

Monsieur le Maire rappelle la création d'une Commission d'Appel d'Offre (C.A.O.) par délibération n°290520-2 du 29 mai 2020. Son rôle est de statuer sur les appels d'offres en procédure formalisée. Les seuils de ces marchés formalisés sont les suivants pour les années 2022 – 2023.

Montant H.T.	Nature du marché
140 000 € HT	Marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales
215 000 € HT	Marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense
431 000 € HT	Marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité
5 382 000 € HT	Marchés de travaux et pour les contrats de concessions

Ces seuils ne concernent que peu de procédures sur la commune de TINTÉNIAC.

En dessous de ces seuils, les procédures de consultations ont lieu en procédure adaptée, communément appelée « MAPA ».

Monsieur le Maire propose de créer une commission « MAPA » afin de statuer sur les marchés dont elle sera saisie, pour les consultations en procédure adaptée.

Afin de respecter la représentativité du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de reprendre la composition de la C.A.O., pour la création de la commission « MAPA » à savoir :

Président : M. TOCZÉ

Titulaires

- 1- LEGRAND Rémi
- 2- BOLIVARD Régis
- 3- MARTINIAULT Anne-Laure
- 4- QUENOUILLE Roger
- 5- PRESCHOUX Léon

Suppléants

- 1- TOUZARD Blaise
- 2- BIMBOT Frédéric
- 3- ARRIBARD Martine
- 4- GORON Maxime
- 5- DEHEEGER Vianney

Cette commission « MAPA » se réunira sur les consultations en procédures adaptées, dès que M. le Maire le jugera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver la création d'une commission « MAPA » ;**
- **de désigner comme membres titulaires de la commission « MAPA » :**
 - M. TOCZÉ Christian
 - 1 - LEGRAND Rémi
 - 2 - BOLIVARD Régis
 - 3 - MARTINIAULT Anne-Laure
 - 4 - QUENOUILLE Roger
 - 5 - PRESCHOUX Léon
- **de désigner comme membres suppléants de la commission « MAPA » :**
 - 1 - TOUZARD Blaise
 - 2 - BIMBOT Frédéric
 - 3 - ARRIBARD Martine
 - 4 - GORON Maxime
 - 5 - DEHEEGER Vianney

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Luc JEANNEAU
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 28 mars 2023
De sa publication sur le site Internet de la commune le 28 mars 2023

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Affiché le
ID : 035-213503378-20230317-DELIB170323_7-DE